



Procédure dommage et intérêt pour affaire d'escroquerie

Par **craypsy**, le **12/02/2014** à **00:46**

Bonjour,
j'ai été victime d'escroquerie il y a 1 an et demi et j'avais porté plainte, un procès a eu lieu et la signification du jugement vient de m'être remise. La décision a été rendue en octobre et le prévenu a été condamné à me rembourser. Seulement je ne sais pas comment récupérer les dommages et intérêts et à qui m'adresser. Est-ce que quelqu'un pourra m'éclairer sur les procédures et/ou les démarches pour y parvenir ?
Merci d'avance.

Par **moisse**, le **12/02/2014** à **09:45**

Bonjour,
Vous vous adressez à un huissier qui récupèrera la grosse du jugement et présentera la note à la partie succombant, à, moins que celle-ci ne s'exécute avant.